

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 721

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Sermier, Mme Audibert, Mme Meunier,
M. Bourgeaux et M. Ravier

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article permet au Gouvernement de réformer le code minier ce qui sera de nature à affecter profondément le secteur minier français, déjà fortement atteint par la crise économique découlant de la crise sanitaire. Il convient d'assurer un débat sérieux et légitime sur ce sujet, en raison des enjeux environnementaux mais aussi en terme d'emplois, par le Parlement. Aussi, ce présent amendement propose la suppression de cet article 21.